

Note de service

DESTINATAIRES : Aux utilisateurs du service de biologie médicale de l'hôpital Anna-Laberge

EXPÉDITEUR : Andrée-Anne Hébert
Assistante-chef du secteur de la biochimie
Direction régionale des laboratoires
Laboratoire de l'hôpital Anna-Laberge

DATE : Le 6 novembre 2020

OBJET : **Hyperglycémie provoquée orale**

Le laboratoire a révisé la procédure pour l'épreuve d'hyperglycémie provoquée orale. Suite à cette révision, des changements ont été apportés à la procédure.

- Selon les instructions du fabricant, les solutions de glucose orales doivent être entreposées à la température de la pièce.
- **À partir du 23 novembre 2020**, lorsqu'une épreuve d'hyperglycémie provoquée orale post 50 g sera fait pour dépister un diabète gestationnel, **ce sera le personnel du laboratoire qui communiquera avec l'usagère** lorsqu'une épreuve d'hyperglycémie provoquée orale 2 h post 75 g est requise ou qu'un suivi par la clinique GARE est nécessaire.

Cette information a été modifiée dans l'instruction à l'usager. Par le fait même, il serait important de détruire l'ancienne version si vous avez des copies en votre possession et d'utiliser la nouvelle version que vous pourrez trouver au répertoire d'analyse.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Andrée-Anne Hébert, assistante-chef du secteur de la biochimie au (450) 699-2425 poste 4613 ou par courriel andree-anne.hebert.csssjr16@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre bonne collaboration.